

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 24 février 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 4 p. (403r, 404v, 405r, 406v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 24 février 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43223>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 février 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin décrit la bibliothèque de Marie Moret dans le cabinet de travail où elle et lui mènent un travail commun d'études, prétexte du procès intenté par sa femme. Godin justifie que les émoluments perçus par Marie Moret n'ont pas donné lieu à des écritures et qu'elle a la propriété des meubles qui sont chez elle. Godin joint à sa lettre la copie d'une lettre de Vigerie qui est l'objet d'interrogations sur la chronologie d'événements liés à l'affaire ; il justifie des dépenses faites à Londres ; il justifie le recrutement aux côtés de Marie Moret d'une responsable de l'asile choisie par Marie Pape-Carpantier ; il communique la copie du compte des frais de maison qui, d'après lui, montrent que sa femme s'est constitué un pécule avant la demande en séparation. Godin est d'accord avec Favre pour aller le voir à Paris. Il annonce à Delpech qu'il va faire faire une copie des dépenses de famille à Laeken, et qu'il écrit à Oudin-Leclère au sujet de la plainte de sa femme.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Éducation](#), [Famillistère](#), [Finances personnelles](#), [Livres](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
- [Pape-Carpantier, Marie \(1815-1878\)](#)

Événements cités

- [Exposition internationale \(1er mai-1er novembre 1862, Londres\)](#)
- [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Londres \(Royaume-Uni\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 07/03/2025

Genève le 26 février 1865

Monsieur Delguet

ce que l'on a bien voulu inscrire du
nom de bibliothécaire chez M^{lle} Marie
est un meuble en bois qui a coûté
environ cent francs, dans lequel M^{lle} Marie
a placé les livres qu'elle a rapportés de
Bruxelles et une armoire à écriture depuis
son retour à Genève par lui ai de mon
côté fait venir un certain nombre d'ouvrages
de la bibliothèque de mon père tout une qui
ont rapport au latin et au grec, aux soins
à donner à l'enseignement de tout, mais pas
coûté mille francs. Les livres sont dans
une petite pièce que vous avez vue au plan
elle est le cabinet de travail de M^{lle} Marie
passer quelque temps son temps en dehors de
celui qu'elle occupe par la suite à l'école
et à l'École est dans un cabinet où se
mette au net ses études personnelles,
est le travail commun entre nous, depuis
longtemps dans ce cabinet, qui a donné
la possibilité de mon travail, en donnant prise
à la malignité publique, sur sa conduite
contre moi par ma femme et ses amis.
il est vrai que pour le présent il est
regrettable que le ~~supplément~~ le traitement
de M^{lle} Marie ne lui ait pas été complet
comme aux femmes de l'école de la Famille

104

Mais elle s'occupait de ses parents et
de son état, de s'embrassant avec familiarité
une position de dissonance qui se manifestait
de religieux ailleurs: elle vivait
des regards. Je ne puis pas la passer
de l'acte de la vie à son compte avec
un employé, car elle n'a pas
droit d'intervenir dans la direction
de l'éducation. Les fonctions
qui lui sont confiées ne lui permettent pas de
mei sans lui rendre son rôle au attention
particulière, une à une, de tous les
instants, que l'on ne peut pas saisir de
employé. Elle n'a pas de rôle, et la
personne qui est en elle, soit
à qui elle est, en fait, en fait d'une
œuvre, ou en fait de compte, je n'ai pas
toujours pu me faire à l'entendre
du fait. Elle n'a pas de rôle, et la
compte. Elle n'a pas de rôle, et la
et même, elle n'a pas de rôle, et la
et soit, elle n'a pas de rôle, et la
vivante, elle n'a pas de rôle, et la
presque, elle n'a pas de rôle, et la
voir, elle n'a pas de rôle, et la
était, elle n'a pas de rôle, et la
je n'ai donc pas de rôle, et la
de cette bagatelle, je n'ai pas de rôle, et la
simplement, que les autres, elle
de la. Elle n'a pas de rôle, et la
et, elle n'a pas de rôle, et la
je n'ai donc pas de rôle, et la
je n'ai donc pas de rôle, et la

Je fais remarquer, que pendant le séjour
en vue de l'absence de ses habitants, qui
ont des meubles communs d'autres choses
par ceux pour qu'ils aient main
sur aux habitants, et l'effort n'est
donc pas une exception.

Je vous prie à cette lettre celle de
M. Vigor qui vous en réclamant est à
dire de copier, il y a la en fait qui pour
paraître singulier, cette lettre est datée du
10 juillet, la dispute est du 13 et elle est de
M. Vigor. il n'y a rien autre en copie
de cette lettre, et j'ai copié en brève cette lettre
qui étaient sans objet pour moi; il est
probable que la lettre envoyée avait un
projet d'écriture qui expliquait la raison du
retard de sa mise à la poste.

Les frères Laverde ont traité à un d'effort
qui paraît avoir mon représentant à la poste
de Londres et qui se réglait sur plan, on
ne voit point et deux lettres en témoignent.

La personne choisie par M. le pape de
il s'agit de l'éducation au Familistère pour
laquelle j'ai vu aussi cette dame, qui est
la fondatrice de l'institution modèle des sœurs.
M. Vigor ne pouvant suffire à elle seule pour
lire et faire, il s'agirait de lui faire donner
un aide de Paris nous aurons aussi copier de
la réponse dont il est question dans la lettre
d'origine, et une lettre primitive qui m'indiquait
de Paris sur le même sujet.

Je vous joins aussi la copie du compte
 frais de maison de 1648 à 1661. vous remarquerez
 que presque toutes les sommes sont inscrites
 au nom de ma femme parce qu'elle
 qui la gèle, soulevait me remettait l'argent qui
 m'était nécessaire mais ce qui ne s'est échappé
 pas est si considérablement rapide de la dépense
 chez moi sans pourtant qu'il y ait aucun
 changement dans le train de maison ma
 femme a dû en faire un peu de sa part
 sa demande en séparation cela est dû
 de suite pour moi depuis sa sortie mais
 si on ne faisait pas la remarque que c'est elle
 qui a fait presque tout le paiement à la maison
 on pourrait se faire une idée de cela comme
 moi est à quelle a cherché à faire en
 faisant le rapprochement des sommes versées
 par elle et par d'autres qu'elle avait pu
 et qu'elle cherchait à minimiser par des
 écritures faussées.

Je suis d'abord avec M. Jules Ester qui
 me demandera à Paris si vous pouvez utile
 de son vœux lui informer
 je vais faire prêter copie à La Roche de
 mes dépenses de famille mais elles sont peu importantes
 il n'y a rien à tirer de cela
 j'en ai à M. Guindé pour la gèle.

Je vous prie de lui dire mes bien cordiales salutations

Guindé